Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213501059-20260622-DELCNE2026045-DE

Département
d'**ILLE-ET-VILAINE**
Commune d'**ERBRÉE (35500)**

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE d'ERBRÉE

SEANCE du 22 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, DE LA VALLIÈRE Ollivia, DUBOIS Mickaël, LE BORGNE Isabelle, BELLIER Christian, HASLÉ Christelle, GÉRARD Patrick, DE LA BOUÈRE Valérie, AUPIED Isabelle, MICHAUD Sébastien, SURY Matthieu, GENDRY Carine, POTEVIN Pauline, PARAGE Virginie, COUDRAY Damien, BILLON Alexandre.

Absent(e)s excusé(e)s : JOUAULT Pascal, BELLIER Sakina.

Absent(e)s : /.

JOUAULT Pascal donne pouvoir à DUBOIS Mickaël, BELLIER Sakina donne pouvoir à LE BORGNE Isabelle.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19
Quorum de l'Assemblée : 10
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 17
Nombre de pouvoirs : 2
Date de Convocation : 18 juin 2026.

Madame AUPIED Isabelle a été élue secrétaire de séance.

N° 2026.045 – Organisation temps de travail du service technique

M. le Maire expose que l'organisation du temps de travail du service technique a été modifiée au 1er janvier 2026 pour l'expérimentation de la semaine de 4 jours sur une période de 6 mois.

Les horaires mis en place :
- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
  7h45-12h15/13h00-17h15 = 35 heures

Jours non travaillés :
Mercredi / agents espaces verts & entretien/ménage
Jeudi / agent bâtiments
Vendredi / agent voirie
(Minimum 2 agents présents chaque jour)

Il propose de pérenniser cette organisation qui répond à la demande des agents et n'a pas engendré de dysfonctionnements.

…/…

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213501059-20260622-DELCNE2026045-DE

…/…

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** par 19 voix la pérennisation de la semaine de 4 jours pour le service technique à compter du 1er juillet 2026,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires et notamment à saisir le CST placé auprès du Cdg 35.

Pour copie certifiée conforme au registre
Le Maire,